

## SENAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi portant règlement définitif du Budget de l'exercice 1842.

(Voir le N° 355, session 1846-1847, et le N° 224, session 1847-1848 de la  
Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu l'art. 115 de la Constitution;

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### § 1<sup>er</sup>.

#### *Fixation des dépenses.*

#### ARTICLE PREMIER.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1842, constatées dans le compte rendu par le Ministre des Finances, seront arrêtées, conformément au tableau A ci-annexé, à la somme de cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-cinq francs soixante-quinze centimes. . . . . fr. 129,592,925 75

Les paiements effectués sur le même exercice, jusqu'à l'époque de sa clôture, sont fixés à cent vingt-sept millions cinq cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-deux francs soixante centimes. . . . . 127,559,252 60

Et les dépenses restant à payer, à un million huit cent trente-trois mille six cent soixante-treize francs quinze centimes. . . . . 1,833,673 15

#### ART. 2.

Les dépenses liquidées et mandatées sur l'exercice 1842, restant à payer, pour lesquelles les mandats émis n'ont pas été présentés au paiement au 1<sup>er</sup> janvier 1848, sont annulées; elles seront portées en recette extraordinaire au compte définitif de l'exercice 1845.

Les créances dont il s'agit, non sujettes à prescription par des lois antérieures, dont le paiement serait réclamé ultérieurement, pourront être réordonnées sur l'exercice courant, jusqu'au 31 décembre 1848 inclusivement, époque à laquelle elles seront définitivement prescrites au profit de l'État.

ART. 3.

Sont exceptées de la prescription prononcée par l'article précédent, les créances liquidées et mandatées sur l'exercice 1842, dont le défaut de paiement proviendrait d'opposition ou de saisie-arrêt ; les créances de l'espèce seront, à l'expiration de l'année 1848, versées dans la Caisse de consignations et de Dépôt, mais ne produiront pas d'intérêt en faveur des tiers.

§ II.

*Fixation des crédits.*

ART. 4.

Il est accordé au Ministre des Finances, sur l'exercice 1842, pour couvrir les dépenses extraordinaires effectuées au-delà des crédits ouverts par la loi du Budget et les lois spéciales, un crédit supplémentaire de dix-neuf mille quinze francs quatre-vingt-sept centimes (19,015 fr. 87 c.), pour contre-balancer en dépense la même somme renseignée en recette et représentée par des obligations dites *losrenten*, reçues en paiement du prix des domaines vendus.

ART. 5.

Les crédits, montant à cent trente-neuf millions six cent huit mille quatre cent vingt-six francs trente et un centimes (139,608,426 fr. 31 c.), ouverts aux Ministres, conformément au tableau A, pour le service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 1842, et comprenant les crédits alloués par l'emprunt de 29,250,000 francs, affectés à la construction des chemins de fer, routes, canaux et à l'entrepôt d'Anvers, ainsi que celui de 1,250,000 francs, affecté à la construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord, sont réduits :

A. D'une somme de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs soixante-treize centimes (2,994,495 fr. 73 c.)

B. D'une somme de sept millions deux cent vingt et un mille quatre francs quatre-vingt-trois centimes, formant la partie restée disponible ou non justifiée sur les fonds affectés spécialement à la construction des chemins de fer, routes, canaux et à l'entrepôt d'Anvers (7,221,004 fr. 83 c.)

ART. 6.

Il est transféré des crédits attachés au compte de l'exercice 1842 aux crédits de l'exercice 1843, une somme de sept millions deux cent vingt et un mille quatre francs quatre-vingt-trois centimes, pour être appliquée et définitivement justifiée sous une rubrique spéciale :

1° Pour la construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842), quatre millions cinq cent soixante et un mille deux cent soixante-quatorze francs quarante-quatre centimes. . . . . fr. 4,561,274 44

2° Pour la création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 29 septembre 1842), un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent un francs cinquante-trois centimes. . . . . 1,291,101 55

3 <sup>o</sup> Pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 29 septembre 1842), un million soixante mille cent quatre-vingt-dix-neuf francs trente-cinq centimes. . . . .	1,060,199 35
4 <sup>o</sup> Pour la construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord (loi du 26 juin 1842), trois cent huit mille quatre cent vingt-neuf francs cinquante et un centimes. . . . .	308,429 51
ENSEMBLE. . . . . fr.	<u>7,221,004 83</u>

## ART. 7.

Au moyen des dispositions contenues dans les trois articles précédents, les crédits du Budget de l'exercice 1842, sont définitivement fixés à cent vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-cinq francs soixante-quinze centimes (129,392,925 fr. 75 c.), et répartis conformément au tableau *A*.

## § III.

*Fixation des recettes.*

## ART. 8.

Les droits et produits constatés conformément au tableau *B* ci-annexé dans le compte au profit de l'État, sur l'exercice 1842, à cent trente-quatre millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze francs quatre-vingt-dix-sept centimes (134,877,512 97), y compris l'émission de bons du Trésor autorisée par les lois du 26 juin 1842 et 2 février 1844, et le produit de l'emprunt autorisé par la loi du 29 septembre 1842, sont réduits :

1<sup>o</sup> De 1,250,000 francs, renseignés à tort à titre de produit des bons du Trésor pour le canal de Zelzaete ;

2<sup>o</sup> De fr. 6,912,575 32 c., à prélever sur le produit de l'emprunt du 29 septembre 1842, et à transférer en recette à l'exercice 1845, pour y couvrir les dépenses mentionnées à l'art. 6 de la présente loi.

Les droits et produits sont, par suite, arrêtés à cent vingt-six millions sept cent quatorze mille neuf cent trente-sept francs soixante-cinq centimes, ci. . . . . fr. 126,714,937 65

Les recouvrements effectués sur le même exercice jusqu'à l'époque de sa clôture sont fixés à cent vingt-six millions sept cent quatorze mille neuf cent trente-sept francs soixante-cinq centimes, ci. . . . . fr. 126,714,937 65

Et les droits et produits à recouvrer à néant . . . . . »

## ART. 9.

Les recettes du Budget de l'exercice 1842, arrêtées par l'article précédent à la somme de . . . . . fr. 126,714,937 65  
sont augmentées des dépenses prescrites et définitivement annulées sur le Budget de l'exercice 1839, conformément à l'art. 2 de loi de règlement dudit exercice . . . . . 71,034 77

( 4 )

Les ressources applicables à l'exercice 1842 demeurent ,  
en conséquence , fixées à la somme de cent vingt-six mil-  
lions sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-  
douze francs quarante-deux centimes. . . . fr. 126,785,972 42

§ IV.

*Fixation du résultat général du Budget.*

ART. 10.

Le résultat général du Budget de l'exercice 1842 est définitivement arrêté  
ainsi qu'il suit :

Dépenses fixées à l'article premier, ci . . . . .	fr.	129,392,925 75
Recettes fixées à l'article 9, ci. . . . .		<u>126,785,972 42</u>
Excédant de dépense. . . . .	fr.	<u>2,606,953 55</u>

Cet excédant de dépense est transporté, en dépenses extraordinaires, au  
compte définitif de l'exercice 1843, et l'extinction en aura lieu au moyen de res-  
sources extraordinaires, que la loi du règlement de cet exercice déterminera.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

ART. 11.

Les ressources encore réalisables sur les droits acquis à l'exercice 1842, se-  
ront portées en recette extraordinaire au compte de l'exercice courant, au  
moment où les recouvrements auront lieu.

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mai 1848.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) LIEDTS.*

*Les Secrétaires,  
(Signés) TROYE.  
A. DU BUS.*

# Budget Définitif

DE

**L'EXERCICE 1842.**

---

---

**TABLEAU A. — Budget définitif des Dépenses.**

» **B. — Budget définitif des Recettes.**

Art. 1 à 7 du projet de loi.

Budget définitif des dépenses

1. PAGES des états de développements du compte général.	2. Chapitres des Budgets.	3. DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION DES DÉPENSES		
			4. Crédits accordés par le BUDGET PRIMITIF et par des Lois spéciales.	5. DÉPENSES résultant de services faits. Droits constatés et liquidés au profit des créanciers DE L'ÉTAT.	6. DÉPENSES payées et justifiées dans le cours de l'exercice.
<b>Dette Publique.</b>					
134 à 139	I.	Intérêts de la dette. . . . .	28,116,893 14	27,960,252 55	27,959,428 46
140 à 141	II.	Rémunérations. . . . .	3,931,039 73	3,742,162 95	3,687,836 63
140 à 141	III.	Fonds de dépôt. . . . .	384,000 »	363,361 30	355,453 32
<b>Dotations.</b>			32,431,932 87	32,065,776 80	32,002,718 41
142	I.	Liste civile. . . . .	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75
à	II.	Sénat. . . . .	22,000 »	22,000 »	22,000 »
143	III.	Chambre des Représentants. . . . .	511,400 »	511,383 37	511,383 37
	IV.	Cour des Comptes. . . . .	125,286 »	125,286 20	125,286 20
<b>Ministère de la Justice.</b>			3,410,008 95	3,409,992 32	3,409,992 32
144	I.	Administration centrale. . . . .	209,500 »	208,323 65	208,323 65
à	II.	Ordre judiciaire. . . . .	1,929,070 »	1,915,582 20	1,914,832 20
149	III.	Justice militaire. . . . .	112,573 »	106,892 05	106,892 05
	IV.	Frais de justice. . . . .	671,000 »	670,716 92	670,705 42
	V.	Palais de justice. . . . .	100,000 »	82,519 06	82,519 06
	VI.	Bulletin officiel et <i>Moniteur</i> . . . . .	107,200 »	106,945 42	106,945 42
	VII.	Pensions et secours. . . . .	23,000 »	19,582 66	19,582 66
	VIII.	Cultes. . . . .	4,170,047 »	4,169,594 31	4,161,513 52
	IX.	Établissements de bienfaisance. . . . .	315,000 »	283,819 16	254,249 16
	X.	Prisons. . . . .	3,215,700 »	2,549,572 03	2,549,421 03
	XI.	Frais de police. . . . .	68,000 »	68,000 »	68,000 »
	XII.	Dépenses imprévues. . . . .	5,000 »	4,917 36	4,917 36
	XIII.	Solde éventuel de dépenses arriérées concernant des exercices dont les budgets sont clos. . . . .	37,280 »	37,280 »	37,280 »
<b>Ministère des Affaires Étrangères.</b>			10,963,370 »	10,223,744 82	10,185,181 53
150	I.	Administration centrale. . . . .	119,000 »	117,000 »	116,968 06
à	II.	Traitement des agents politiques. . . . .	551,500 »	474,724 31	474,724 31
153	III.	Id. id. consulaires. . . . .	110,000 »	110,000 »	110,000 »
	IV.	Id. id. politiques en inactivité de service. . . . .	10,000 »	4,633 33	4,633 33
	V.	Frais de voyage des agents du service extérieur. . . . .	70,000 »	70,000 »	70,000 »
	VI.	Id. à rembourser aux agents du service extérieur. . . . .	75,000 »	74,998 72	74,998 72
	VII.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues. . . . .	50,000 »	50,000 »	50,000 »
	VIII.	Pour faire face aux dépenses qui résultent du traité de paix avec les Pays-Bas. . . . .	75,000 »	75,000 »	75,000 »
<b>Ministère de la Marine.</b>			1,060,500 »	976,356 36	976,324 42
154	I.	Administration centrale. . . . .	9,550 »	9,549 88	9,549 88
à	II.	Bâtiments de guerre. . . . .	624,401 »	624,401 »	619,464 01
155	III.	Magasin de la marine. . . . .	11,200 »	11,200 »	11,200 »
	IV.	Pilotage. . . . .	246,440 »	246,438 42	246,438 42
	V.	Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre. . . . .	48,758 »	48,758 »	48,758 »
	VI.	Secours maritimes, sauvetage. . . . .	16,500 »	16,500 »	16,500 »
	VII.	Constructions ( <i>Mémoire</i> ). . . . .	4,000 »	4,000 »	4,000 »
	VIII.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers, etc. . . . .	91,000 »	91,000 »	91,000 »
			1,051,849 »	1,051,847 30	1,046,910 31

de l'exercice 1842.

PENSES.		RÈGLEMENT DES CRÉDITS.				Observations.
DÉPENSES non payées, à justifier ultérieurement pour solde de l'exercice.	CRÉDITS supplémentaires à accorder pour régulariser des DÉPENSES POUR ORDRE.	CRÉDITS restés ouverts, à transférer à l'exercice 1845.	CRÉDITS annulés.	Crédits définitifs égaux aux DÉPENSES LIQUIDÉES et ordonnancées à charge de l'exercice.	12.	
7.	8.	9.	10.	11.		
824 09	»	»	156,640 59	27,960,252 55		
54,326 32	»	»	188,876 78	3,742,162 95		
7,907 98	»	»	20,638 70	363,361 30		
63,058 39	»	»	366,156 07	32,065,776 80		
»	»	»	»	2,751,322 75		
»	»	»	»	22,000 »		
»	»	»	16 63	511,383 37		
»	»	»	»	125,286 20		
»	»	»	16 63	3,409,992 32		
»	»	»	4,176 35	208,323 65		
750 »	»	»	13,487 80	1,915,582 20		
»	»	»	5,680 95	106,892 05		
41 50	»	»	283 08	670,716 92		
»	»	»	17,480 94	82,519 06		
»	»	»	254 58	106,945 42		
»	»	»	3,417 34	19,582 66		
8,080 79	»	»	452 69	4,169,594 31		
29,570 »	»	»	31,480 84	233,819 16		
151 »	»	»	661,127 97	2,549,572 03		
»	»	»	»	68,000 »		
»	»	»	82 64	4,917 36		
»	»	»	»	37,280 »		
38,563 29	»	»	739,625 18	10,223,744 82		
31 94	»	»	2,000 »	117,000 »		
»	»	»	76,775 69	474,724 31		
»	»	»	»	110,000 »		
»	»	»	5,366 67	4,633 33		
»	»	»	»	70,000 »		
»	»	»	1 28	74,998 72		
»	»	»	»	50,000 »		
»	»	»	»	75,000 »		
31 94	»	»	84,143 64	976,356 36		
»	»	»	12	9,549 88		
4,936 99	»	»	»	624,401 »		
»	»	»	»	11,200 »		
»	»	»	1 58	246,438 42		
»	»	»	»	48,758 »		
»	»	»	»	16,500 »		
»	»	»	»	4,000 »		
»	»	»	»	91,000 »		
4,936 99	»	»	1 70	1,051,847 30		

1. PAGES des états de développement du compte général	2. Chapitres des Budgets.	3. DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION DES DÉ		
			4. Crédits accordés par le BUDGET PRIMITIF et par des Lois spéciales.	5. DÉPENSES résultant de services faits. Droits constatés et liquidés au profit des créanciers DE L'ÉTAT	6. DÉPENSES payées et justifiées dans le cours de l'exercice.
		<b>Ministère des Travaux Publics.</b>			
	I	Administration centrale . . . . .	159,450 »	159,440 69	159,015 69
	II	Ponts-et-chaussées, canaux et rivières, polders, ports et côtes, etc. . . . .	4,751,927 17	4,636,154 38	4,617,358 64
	III	Chemin de fer. — Postes . . . . .	5,610,546 »	5,608,190 19	5,600,944 19
	IV	Mines . . . . .	256,900 »	255,632 »	255,632 »
	V	Secours . . . . .	3,000 »	1,550 »	1,550 »
	VI	Dépenses imprévues . . . . .	30,000 »	28,593 77	28,593 77
156 à 163	VII	Acquit de dépenses de 1841 et années antérieures. . . . .	209,629 73	209,194 03	209,194 03
		<b>Fonds spéciaux.</b>	<b>11,021,452 90</b>	<b>10,898,755 06</b>	<b>10,872,288 52</b>
	»	Parachèvement des lignes décrétées du chemin de fer. . . . .	24,000,000 »	19,438,725 56	17,863,148 28
	»	Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg. . . . .	2,000,000 »	708,898 47	686,871 38
	»	Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers. . . . .	1,500,000 »	439,800 65	413,846 60
	»	Creusement du canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc. . . . .	1,750,000 »	1,750,000 »	1,738,442 14
	»	Construction d'un canal de Zelzaete à la mer du Nord. . . . .	1,250,000 »	941,570 49	938,645 49
		<b>Ministère de l'Intérieur.</b>	<b>30,500,000 »</b>	<b>23,278,995 17</b>	<b>21,640,953 89</b>
	I	Administration centrale. . . . .	179,450 »	178,758 56	178,758 56
	II	Pensions et secours. . . . .	32,570 80	22,804 12	22,798 12
	III	Frais d'administration dans les provinces. . . . .	1,164,864 40	1,160,359 33	1,160,211 63
	IV	Amélioration de la voirie vicinale, confection de plans, etc. . . . .	241,902 75	241 898 45	235,170 12
	V	Académie royale de médecine et service de santé. . . . .	45,000 »	44,967 32	44,967 32
	VI	Archives du royaume. . . . .	48,850 »	47,078 80	47,078 80
	VII	Fêtes nationales . . . . .	30,000 »	29,999 36	29,999 36
	VIII	Dépenses diverses et extraordinaires. . . . .	32,220 »	32,220 »	32,220 »
	IX	Agriculture. . . . .	743,500 »	743,384 74	709,745 49
	X	Milice . . . . .	1,600 »	1,580 »	1,580 »
	XI	Garde civique . . . . .	20,000 »	19,774 76	19,755 64
	XII	Récompenses honorifiques et pécuniaires . . . . .	10,000 »	7,893 »	7,868 »
	XIII	Dotations de la Légion d'honneur . . . . .	60,000 »	60,000 »	60,000 »
	XIV	Commerce . . . . .	657,500 »	636,115 12	633,945 12
	XV	Industrie. . . . .	225,000 »	218,312 49	215,952 49
	XVI	Instruction publique. . . . .	1,270,079 45	1,265,159 77	1,264,612 09
	XVII	Lettres, sciences et arts . . . . .	497,000 »	489,047 28	488,984 28
	XVIII	Dépenses imprévues . . . . .	18,000 »	17,965 02	17,965 02
		Réparations des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. . . . .	50,000 »	49,999 99	49,999 99
164 à 175	XIX	Frais de confection de médailles de vaccine pour les années 1837 à 1838. . . . .	14,239 08	13,973 52	13,973 52
		<b>Ministère de la Guerre.</b>	<b>5,341,776 48</b>	<b>5,281,290 63</b>	<b>5,235,585 55</b>
	I	Administration centrale . . . . .	261,000 »	260,950 »	260,950 »
	II	Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps. . . . .	25,959,451 83	25,079,802 73	25,079,793 33
	III	Service de santé . . . . .	827,843 10	783,908 52	783,908 52
	IV	École militaire. . . . .	155,000 »	154,910 76	154,904 76
	V	Matériel de l'artillerie et du génie . . . . .	1,830,000 »	1,828,170 14	1,823,170 14
	VI	Traitements divers. . . . .	400,098 59	392,516 74	392,478 74
	VII	Dépenses imprévues . . . . .	47,522 48	47,167 84	47,167 84
	VIII	Payements de créances en vertu de jugements définitifs, etc. . . . .	297,963 79	297,899 77	297,899 77
	IX	Payements des dépenses des années 1830 à 1833 qui restent à liquider . . . . .	48,009 97	19,781 39	16,781 39
176 à 181	X	Payements des dépenses des années 1830 à 1838 qui restent à liquider . . . . .	209,345 36	193,021 42	192,894 44
			<b>30,036,235 12</b>	<b>29,058,129 31</b>	<b>29,054,950 93</b>

## de l'exercice 1842 (Suite).

PENSES.		RÈGLEMENT DES CRÉDITS.				Observations.
DÉPENSES non payées, à justifier ultérieurement pour solde de l'exercice.	CRÉDITS supplémentaires à accorder pour régu- lariser des DÉPENSES TOUT ORDRE	CRÉDITS restés ouverts, à transférer à l'exer- cice 1845.	CRÉDITS annulés.	Crédits définitifs égaux aux DÉPENSES LIQUIDÉES et ordonnées à charge de l'exercice.	12.	
7.	8.	9.	10.	11.		
425 »	»	»	9 31	159,440 69		
18,795 74	»	»	115,772 79	4,636,154 38		
7,246 »	»	»	2,355 81	5,608,190 19		
»	»	»	1,268 »	255,632 »		
»	»	»	1,450 »	1,550 »		
»	»	»	1,406 23	28,593 77		
»	»	»	435 70	209,194 03		
26,466 74	»	»	122,697 84	10,898,755 06		
1,575,577 28	»	4,561,274 44	»	19,438,725 56		
22,027 09	»	1,291,101 53	»	708,898 47		
25,954 05	»	1,060,199 35	»	439,800 65		
11,557 86	»	»	»	1,750,000 »		
2,925 »	»	308,429 51	»	941,570 49		
1,638,041 28	»	7,221,004 83	»	23,278,995 17		
»	»	»	691 44	178,758 56		
6 »	»	»	9,766 68	22,804 12		
147 70	»	»	4,505 07	1,160,359 33		
6,728 33	»	»	4 30	241,898 45		
»	»	»	32 68	44,967 32		
»	»	»	1,771 20	47,078 80		
»	»	»	» 64	29,999 36		
»	»	»	»	32,220 »		
33,638 25	»	»	116 26	743,333 74		
»	»	»	20 »	1,580 »		
19 12	»	»	225 24	19,774 76		
25 »	»	»	2,107 »	7,893 »		
»	»	»	»	60,000 »		
2,170 »	»	»	21,384 88	636,115 12		
2,360 »	»	»	6,687 51	218,312 49		
547 68	»	»	4,919 68	1,265,159 77		
63 »	»	»	7,952 72	489,047 28		
»	»	»	34 98	17,965 02		
»	»	»	» 01	49,999 99		
»	»	»	265 56	13,973 52		
45,705 08	»	»	60,485 85	5,281,290 63		
»	»	»	50 »	260,950 »		
7 40	»	»	879,649 10	25,079,802 73		
»	»	»	43,934 58	788,908 52		
6 »	»	»	89 24	154,910 76		
»	»	»	1,829 86	1,828,170 14		
38 »	»	»	7,581 85	392,516 74		
»	»	»	354 64	47,167 84		
»	»	»	64 02	297,899 77		
3,000 »	»	»	28,228 58	197,781 39		
126 98	»	»	16,323 94	193,021 42		
3,178 38	»	»	978,105 81	29,058,129 31		

Art. 1 à 7 du projet de loi.

## Budget définitif des dépenses

1. PAGES des états de développements du compte général.	2. Chapitres des Budgets.	3. DESIGNATION DES SERVICES.	SITUATION DES DÉ		
			4. Crédits accordés par le BUDGET PRIMITIF et par des Lois spéciales.	5. DÉPENSES résultant de services faits. Droits constatés et liquidés au profit des créanciers de l'ÉTAT.	6. DÉPENSES payées et justifiées dans le cours de l'exercice.
		<b>Ministère des Finances.</b>			
182 à 185	I.	Administration centrale. . . . .	646,800 »	611,896 43	611,996 43
	II.	Id. du trésor dans les provinces. . . . .	306,550 »	86,550 »	86,550 »
	III.	Id. des contributions directes, etc. . . . .	8,425,180 »	8,224,069 32	8,223,917 82
	IV.	Id. de l'enregistrement, des domaines et forêts. . . . .	2,298,535 04	2,165,318 42	2,162,806 94
	V.	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés. . . . .	5,000 »	3,045 »	3,045 »
	VI.	Dépenses imprévues . . . . .	18,000 »	15,258 18	15,258 18
	»	Domages-intérêts. — Prix d'une transaction, etc. . . . .	250,220 08	250,220 08	250,220 08
			11,950,285 12	11,356,457 43	11,353,794 45
		<b>Remboursements et non-valeurs.</b>			
186 et 187	I.	Non-valeurs. . . . .	830,000 »	749,644 48	738,693 07
	II.	Remboursements. . . . .	342,000 »	308,298 06	308,221 39
	III.	Péages. . . . .	650,000 »	714,622 14	714,622 14
		<b>A DÉDUIRE</b>			
		Des crédits annulés, les dépenses excédant les crédits . . . . .	»	»	»
			1,822,000 »	1,772,564 68	1,761,536 60
		Losrenten reçus sur les domaines. . . . .	»	»	»
		<b>RÉCAPITULATION.</b>			
		Dettes publiques. . . . .	32,431,932 87	32,065,776 80	32,002,718 41
		Dotations. . . . .	3,410,008 95	3,409,992 32	3,409,992 32
		Ministère de la Justice. . . . .	10,963,370 »	10,223,744 82	10,185,181 53
		Id. des Affaires Étrangères. . . . .	1,060,500 »	976,356 36	976,324 42
		Id. de la Marine. . . . .	1,051,849 »	1,051,847 30	1,046,910 31
		Id. des Travaux Publics. . . . .	11,021,452 90	10,898,755 06	10,872,288 32
		Id. de l'Intérieur. . . . .	5,341,776 48	5,281,290 63	5,235,585 55
		Id. de la Guerre. . . . .	30,086,235 12	29,058,129 31	29,054,950 93
		Id. des Finances. . . . .	11,950,285 12	11,356,457 43	11,353,794 45
		Remboursements et non-valeurs. . . . .	1,822,000 »	1,772,564 68	1,761,536 60
		Losrenten reçus sur les domaines. . . . .	»	»	»
		<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
		Chemin de fer, routes, canaux, etc. . . . .	109,089,410 44	106,094,914 71	105,899,282 84
			30,500,000 »	23,278,995 17	21,640,953 89
			139,589,410 44	129,373,909 88	127,540,236 73
		Crédit complémentaire à accorder par la loi des comptes pour régulariser des dépenses pour ordre, suivant la 8 <sup>e</sup> colonne.	19,015 87	19,015 87	19,015 87
			139,608,426 31	129,392,925 75	127,559,252 60

de l'exercice 1842 (Suite).

PENSES.		RÈGLEMENT DES CRÉDITS.				Observations.
DÉPENSES non payées, à justifier ultérieurement pour solde de l'exercice. 7.	CRÉDITS supplémentaires à accorder pour régulariser des DÉPENSES FOUR ORDRE. 8.	CRÉDITS restés ouverts, à transférer à l'exercice 1845. 9.	CRÉDITS annulés. 10.	Crédits définitifs égaux aux DÉPENSES LIQUIDÉES et ordonnancées à charge de l'exercice. 11.	12.	
			34,803 57	611,996 43		
			220,000 "	86,550 "		
151 50			201,110 68	8,224,069 32		
2,511 48			133,216 62	2,165,318 42		
			1,955 "	3,045 "		
			2,741 "	15,258 18		
			"	250,220 08		
2,662 98			593,827 69	11,356,457 43		
10,951 41			110,673 54	749,644 48	Excédant de crédit :	
76 67			33,701 94	308,298 06	30,318 02	
			"	714,622 14	"	
			144,375 48		64,622 14	
			94,940 16	"		
11,028 08			49,435 32	1,772,564 68		
	19,015 87		"	19,015 87		
63,058 39			366,156 07	32,065,776 80		
"			16 63	3,409,992 32		
38,563 29			739,625 18	10,223,744 82		
31 94			84,143 64	976,356 36		
4,936 99			1 70	1,051,847 30		
26,466 74			122,697 84	10,898,755 06		
45,705 08			60,485 85	5,281,290 63		
3,178 38			978,105 81	29,058,129 31		
2,662 98			593,827 69	11,356,457 43		
11,028 08			49,435 32	1,772,564 68		
"	19,015 87		"	19,015 87		
195,631 87	19,015 87		2,994,495 73	106,113,930 58		
1,638,041 28	"	7,221,004 83	"	25,278,995 17		
1,833,673 15	19,015 87	7,221,004 83	2,994,495 73	129,592,925 75		

1. PAGES des états de développements du compte général.	2. PRODUITS ET REVENUS.	SITUATION			
		3. ÉVALUATION d'après la loi du BUDGET.	4. DROITS constatés en faveur de L'EXERCICE.	5. RECETTES pour ordre.	6. TOTAL des colonnes 4 et 5.
	<b>Impôts.</b>				
56 à 61	Contributions directes . . . . .	30,695,812	30,763,051	56	30,763,051 56
64 à 69	Douanes . . . . .	10,598,000	11,471,387	41	11,471,387 41
70 à 75	Accises . . . . .	19,403,300	18,474,956	49	18,474,956 49
76 à 81	Enregistrement, domaines et forêts . . . . .	22,223,000	22,217,094	63	22,217,094 63
82 et 83	Recettes diverses (Administration du Trésor public) . . . . .	84,000	86,928	77	86,928 77
	<b>Péages.</b>				
84 à 89	Domaines . . . . .	4,910,000	4,806,007	54	4,806,007 54
90 à 95	Postes . . . . .	3,280,000	3,158,114	18	3,158,114 18
	<b>Capitaux et revenus.</b>				
96 et 97	Travaux publics . . . . .	7,700,000	7,458,774	29	7,458,774 29
98 à 103	Enregistrement, domaines et forêts . . . . .	3,120,000	1,968,758	11	1,968,758 11
104 et 105	Administration du Trésor public . . . . .	1,628,000	1,601,832	25	1,601,832 25
	<b>Remboursements.</b>				
106 à 111	Contributions directes . . . . .	74,000	37,903	87	37,903 87
112 à 117	Enregistrement, domaines et forêts . . . . .	379,500	381,286	»	381,286 »
118 et 119	Administration du Trésor public . . . . .	1,805,000	1,932,402	»	1,932,402 »
	<b>Recettes extraordinaires.</b>				
42 et 43	Produits d'une émission de bons du trésor, autorisée par la loi du 26 juin 1842, pour les premiers travaux du canal de Zelzaete, et par la loi du 2 février 1844, pour la continuation de ces travaux . . . . .	»	»	»	»
	Produits de l'emprunt autorisé par la loi du 29 septembre 1842, n° 827. . . . .	22,337,424 68	22,337,424 68	»	22,337,424 68
125	Losrenten reçus sur le prix de vente des domaines . . . . .	»	»	19,015 87	19,015 87
		128,238,036 68	126,695,921 78	19,015 87	126,714,937 65
	Bénéfice à titre de dépenses périmées de l'exercice 1839.	128,238,036 68	71,034 77	»	71,034 77
		»	126,766,956 55	»	126,785,972 42

de l'exercice 1842.

DES RECETTES.				RÈGLEMENTS DES BUDGETS.			Observations. 14.
RECouvreMENTS effectués sur les droits constatés.	RECETTES pour ordre.	TOTAL des colonnes 7 et 8.	RESTES à recouvrer pour solde de l'exercice et à renseigner ultérieu- rement.	EXCÉDANT des recouvrements sur les évaluations.	EXCÉDANT des évaluations sur les recouvrements.	PRODUITS définitifs égaux aux droits perçus en faveur de l'exercice	
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	
30,763,051 56	»	30,763,051 56	»	67,239 56	»	30,763,051 56	
11,471,387 41	»	11,471,387 41	»	873,387 41	»	11,471,387 41	
18,474,956 49	»	18,474,956 49	»	»	928,343 51	18,474,956 49	
22,217,094 63	»	22,217,094 63	»	»	5,905 37	22,217,094 63	
86,928 77	»	86,928 77	»	2,928 77	»	86,928 77	
4,806,007 54	»	4,806,007 54	»	»	103,992 46	4,806,007 54	
3,158,114 18	»	3,158,114 18	»	»	121,885 82	3,158,114 18	
7,458,774 29	»	7,458,774 29	»	»	241,225 71	7,458,774 29	
1,968,758 11	»	1,968,758 11	»	»	1,151,241 89	1,968,758 11	
1,601,832 25	»	1,601,832 25	»	»	26,167 75	1,601,832 25	
37,903 87	»	37,903 87	»	»	36,096 13	37,903 87	
381,286 »	»	381,286 »	»	1,786 »	»	381,286 »	
1,932,402 »	»	1,932,402 »	»	127,402 »	»	1,932,402 »	
»	»	»	»	»	»	»	
22,337,424 68	»	22,337,424 68	»	»	»	22,337,424 68	
»	19,015 87	19,015 87	»	19,015 87	»	19,015 87	
126,695,921 78	19,015 87	126,714,937 65	»	1,091,759 61	2,614,858 64	126,714,937 65	
71,034 77	»	71,034 77	»	71,034 77	»	71,034 77	
126,766,956 55	»	126,785,972 42	»	1,162,794 58	»	126,785,972 42	